



Fiche d'inscription

Atelier « Ludo-éducatif CAYAJO »

Janvier à juin 2022

A retourner par mail : cayajo.971@gmail.com

1-NOM et Prénoms de l'enfant :

Date de naissance :

2-NOM et Prénoms de l'enfant :

Date de naissance :

3-NOM et Prénoms de l'enfant :

Date de naissance :

1/NOM et Prénoms du représentant légal :

Numéro de tel :

Courriel :

Adresse :

2/NOM et Prénoms du représentant légal :

Numéro de tel :

Courriel :

Adresse :

Extrait du dossier d'inscription avec le règlement intérieur :

Mercredi 05 janvier 2022 à 8h00

- ✓ **Janvier : 05-12-19-26**
- ✓ **Février : 2-9-16-23**
- ✓ **Mars : 2-9-16-23-30**
- ✓ **Avril : 6-13-20-27**
- ✓ **Mai : 4-11-18-25**
- ✓ **Juin : 1-8-15-22-29**

HORAIRES : L'atelier Ludo-éducatif CAYAJO est ouvert tous les **mercredis (8h à 12h30)**

Du 05-01-2022 au 30-06-2022 incluant les vacances scolaires

Exemple d'une journée type :

- ✓ 8h à 8h30 : Accueil
- ✓ 8h30-9h15 : Français
- ✓ 9h15-9h45 : Anglais
- ✓ 9h45-10h15 : récréation
- ✓ 10h15-10h45 : Expérience
- ✓ 10h45-11h30 : Mathématiques
- ✓ 11h30-12h30 : Jeux éducatif, de société, loisir créatif.
- ✓ 12h30 : départ

« TARIF :

Tarif unique : 30 € par mercredi -enfant

Proposition de paiement :

- **Possibilité de payer en une seule fois, soit : 25 mercredis à 30 € soit 750 euros -par enfant**
- **Possibilité de payer 2.3.4 fois sans frais**
- **Possibilité de payer mensuellement de janvier à juin 2022 lissé soit 125 euros par mois – par enfant**

Pas de réduction possible pour les fratries

En cas de retard de paiement une pénalité d'une valeur de 10% du montant de la facture non payée sera appliquée sur le mois en cours.

En cas de rejet de prélèvement, les frais inhérents seront facturés à la famille.

Des frais de gestion et de traitement du recouvrement seront appliqués à hauteur de 20 euros. Ils seront prélevés à terme échu.

- **Aucune déduction-remboursement pour absence ne pourra être faite.**
- **Tout trimestre entamé est dû**
- Nous vous demandons de signaler au plus tôt toute difficulté de paiement des mensualités au service comptabilité de l'association. Vous pourrez étudier avec lui des solutions. Dans tous les cas, chaque situation devra être régularisée **dans les deux mois.**

Au-delà nous ne pourrions pas mettre en péril la viabilité de l'atelier ludo-éducatif cayajo dont l'équilibre économique est fondamental.

Votre enfant ne pourra plus prétendre à l'atelier, ni aux autres services de l'association CAYAJO.71 »

« ...Les enfants doivent être préservés de tout propos ou comportement humiliant et respectés dans leur singularité. En outre, ils doivent bénéficier de garanties de protection contre toute violence physique ou morale.

Chaque enfant a l'obligation de n'user d'aucune violence et de respecter les règles de comportement et de civilité édictées par les conditions générales. Les élèves utilisent un langage approprié, respectent les personnes, les locaux et le matériel mis à leur disposition, appliquent les règles d'hygiène et de sécurité en vigueur à l'association. »